



Nations Unies

A/CONF.198/8/Add.7



## **Conférence internationale sur le financement du développement**

**Monterrey, Mexique  
18-22 mars 2002**

Distr. générale  
21 mars 2002  
Français  
Original : anglais

Point 9 d) de l'ordre du jour

**Réunion au niveau ministériel :  
table ronde au niveau ministériel**

### **Résumé des tables rondes des parties prenantes**

#### **Note du Secrétariat**

##### **Additif**

#### **Table ronde ministérielle B.3 consacrée à « La cohérence du développement »**

**Mercredi 20 mars 2002 (après-midi)**

#### **Résumé des coprésidents**

**Ram Sharan Mehat, Ministre des finances (Népal) et Enrique Iglesias,  
Président de la Banque interaméricaine de développement**

1. Divers aspects de la cohérence ont été abordés – cohérence nationale, régionale et internationale; entre institutions internationales et entre ces dernières et les pays en développement; et entre objectifs et instruments. Les participants ont estimé qu'il était essentiel d'assurer la cohérence entre les aspects économiques, humains, de parité hommes-femmes, sociaux et environnementaux, et parvenir à un juste équilibre entre ces divers aspects sera l'un des grands défis du Sommet mondial sur le développement durable. En ce sens, le succès de chacune des deux conférences conditionnera le succès de l'autre.

2. Les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire définissent un cadre général pour assurer la cohérence des politiques et des programmes non seulement au niveau national mais également entre institutions multilatérales. L'adhésion quant au fond et à la forme du Consensus de Monterrey ainsi qu'aux politiques et programmes qui s'ensuivront devrait donner une nouvelle impulsion en faveur de la mobilisation de ressources pour la réalisation de ces objectifs. Maintenant qu'il existe un large consensus quant à la nécessité d'assurer la cohérence des politiques dans les divers domaines, il faudrait s'attacher à trouver des moyens pratiques et efficaces d'assurer cette cohérence, qui sera mesurée par sa capacité à réduire le nombre de personnes vivant dans la pauvreté.

3. Plusieurs orateurs ont insisté sur le fait que la cohérence doit commencer au niveau national, et d'abord, en particulier, s'exprimer dans l'action des divers ministères ainsi que d'autres parties prenantes pour que les directives formulées à l'intention des institutions internationales soient elles aussi cohérentes. Aucun intervenant et aucune politique ne peut seul atteindre les objectifs fixés, ce qui implique nécessairement l'intervention de plusieurs participants dans plusieurs domaines. À cet égard, une amélioration de la gouvernance et une coordination plus étroite sont essentielles pour assurer une plus grande cohérence et une efficacité accrue de l'aide au développement apportée par les pays comme par les institutions internationales. Les participants ont également insisté sur la contribution des politiques nationales à la cohérence des actions entreprises, y compris en matière de réduction de la pauvreté ainsi que sur la nécessité d'une telle cohérence entre politiques nationales et engagements pris au niveau multilatéral. La coopération entre pays dans des domaines qui doivent être traités au niveau régional peut également contribuer à la cohérence des politiques et des mesures.

4. Au niveau mondial, il est indispensable que les pays en développement participent davantage au processus de prise de décisions. En outre, toute stratégie de développement devrait avoir notamment pour objectif une réduction des disparités en matière d'accès au capital et à la technologie ainsi qu'entre mobilité du capital et restrictions à la mobilité des travailleurs. La vulnérabilité des pays en développement a des chocs d'origine externe ainsi que la fréquence et la plus grande maturité des cycles économiques dans ces pays devraient également susciter une réponse plus cohérente englobant les politiques macroéconomiques, financières, commerciales et sociales. De la même façon, l'accroissement de l'aide publique au développement en faveur des pays à faible revenu ne devrait pas se faire aux dépens des flux destinés aux pays à revenu intermédiaire car cela se traduirait inéluctablement par une progression de la pauvreté dans ces derniers. L'endettement extérieur devrait rester à un niveau supportable et compatible avec la réduction de la pauvreté.

5. Certains orateurs ont insisté sur l'importance d'un renforcement de la coopération entre les Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'avec les institutions financières régionales. Le développement devrait être au cœur des objectifs de la communauté internationale. Les participants se sont félicités du dialogue suscité par le processus de Monterrey entre toutes les parties prenantes, y compris les décideurs dans les domaines politique, financier, commercial et du développement, et dont la poursuite constituera un fait nouveau majeur.

6. La cohérence du système commercial international suppose l'élimination des obstacles aux exportations des pays en développement, notamment dans les domaines de l'agriculture et des textiles. La Déclaration ministérielle de Doha ainsi que les prochaines négociations commerciales offrent l'occasion d'adapter plus étroitement le système commercial international aux besoins des pays en développement et de prendre davantage en compte les aspects sociaux et environnementaux du commerce.

7. On a également insisté sur la nécessité d'investir davantage pour prévenir les conflits qui ont frappé de nombreux pays en développement. Ces conflits ont aggravé la pauvreté et n'ont enrichi que ceux qui profitent du commerce des armes.

8. De nouvelles études sont nécessaires pour mieux comprendre et exploiter les synergies qui existent entre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et d'autres politiques pertinentes.

#### **Propositions et recommandations**

9. Les propositions et recommandations suivantes ont été formulées :

- Créer un « partenariat global pour la cohérence » reposant sur des engagements de pays développés comme de pays en développement.
- Faire en sorte que les pays donateurs trouvent un juste équilibre entre intérêts nationaux et objectifs de l'aide au développement.
- Harmoniser les politiques, mesures et procédures de diverses institutions de façon à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suivre et évaluer les résultats obtenus à cet égard.
- Faire en sorte que l'ONU, en tant qu'instance la plus représentative et comptant la plus large participation, reste au centre du débat sur la promotion de la cohérence entre la coopération pour le développement et les politiques macroéconomiques et sociales.
- Utiliser pleinement le potentiel du Conseil économique et social pour favoriser un véritable dialogue en faveur de la cohérence des politiques.
- Renforcer le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Groupe des Nations Unies pour le développement.
- Instaurer au niveau national un mécanisme permettant de partager l'information, de renforcer la coordination entre les différents ministères et les autres acteurs concernés et de tirer parti des résultats des diverses conférences des Nations Unies.
- Veiller à ce que les politiques en matière de coopération pour le développement ne favorisent pas, directement ou indirectement, les achats d'armes qui débouchent sur des conflits. La définition de principes moraux de portée mondiale devrait permettre de prévenir l'exploitation des conflits pour en retirer un gain financier.
- Encourager la démocratisation de la gouvernance mondiale.
- Assurer un équilibre entre les programmes de réforme macroéconomique et les politiques sociales.
- Faire en sorte que l'aide publique au développement contribue à la mise en oeuvre des stratégies nationales des pays bénéficiaires et ne soit pas assortie de conditions.